

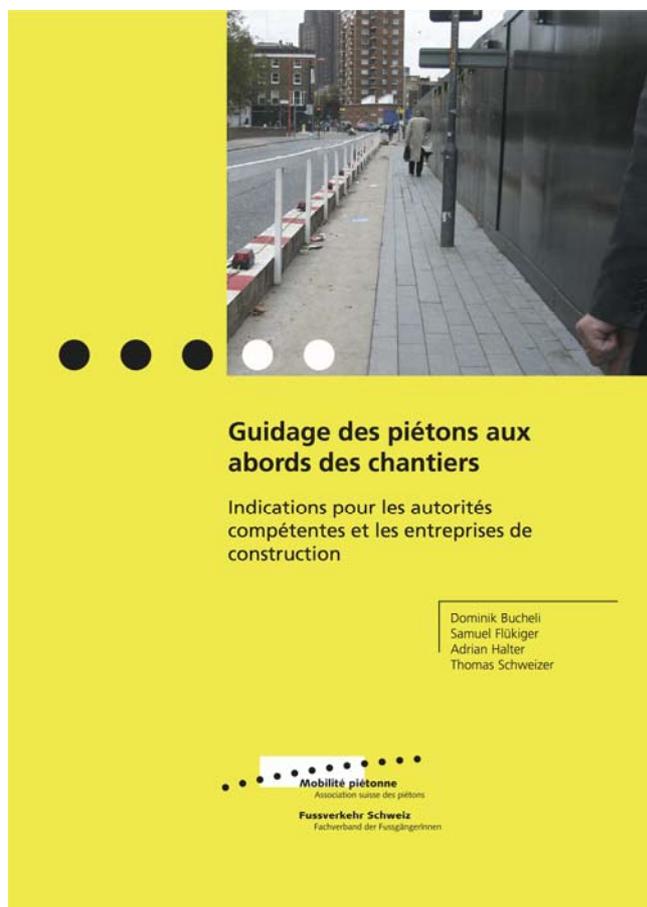


Cas pratique
**GUIDAGE DES PIETONS AUX
ABORDS DES CHANTIERS**



30.07.2013

Aperçu



La brochure d'information de Mobilité piétonne propose des recommandations pour un guidage professionnel des piétons aux abords des chantiers. (Source: Mobilité piétonne)

Les chantiers font souvent place à de belles réalisations, mais parfois les piétons en pâtissent durant la phase de travaux, notamment en raison du manque de professionnalisme dans la signalisation, qui péjore la situation des piétons. L'association professionnelle Mobilité piétonne a rédigé un aide-mémoire à l'attention des autorités compétentes et des entreprises de construction, dans le but d'améliorer la circulation des piétons aux abords des chantiers.

Brochure d'information de Mobilité piétonne

L'aide-mémoire indique les principaux points que les autorités et les entreprises de construction doivent prendre en considération pour guider les piétons aux abords des chantiers. La brochure est ainsi utile pour la recherche de solutions intégrant les intérêts de la logistique des chantiers, la mise à disposition de chemins piétons directs et sûrs et l'attractivité des espaces publics.

Description



Le sort de nombreux chantiers : les piétons n'acceptent pas les mesures de remplacement – en particulier les week-ends, lorsqu'il n'y a pas d'ouvriers sur les chantiers (Source: Mobilité piétonne)

Contexte

L'enquête menée dans plusieurs villes de Suisse a révélé qu'il n'existe quasiment pas de réglementation écrite pour le guidage des piétons près des chantiers. Les entretiens avec des experts de différentes villes ont montré que, souvent, des questions et problèmes similaires émergent concernant le guidage des piétons sur les chantiers.

Le guidage temporaire des piétons est exigeant et échappe souvent à la réglementation. La sensibilisation des entreprises de construction n'est, en outre, pas toujours suffisante. Les détails de l'organisation du chantier sont décidés une fois sur place et directement mis en œuvre. L'utilisation du trottoir et des chemins piétons n'est souvent pas énoncée dans la demande d'autorisation, mais simplement exécutée. Les itinéraires piétons temporaires sont souvent tolérés malgré les détours ou les passages étroits qu'ils imposent. Ils ne sont généralement pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. D'autres scénarios, comme par exemple l'utilisation de places de parc ou de la chaussée, ne sont, souvent, même pas envisagés.

En différenciant les phases de construction (heures de travail / nuit / week-end), il serait possible d'optimiser les itinéraires piétons durant les périodes d'inactivité de certains chantiers. Enfin, la signalétique présente aussi un potentiel d'amélioration. En effet, la signalisation des chemins piétons avec des flèches de directions est souvent insuffisante et n'est pas identifiée ni comprise par les piétons comme une signalisation de déviation pertinente.

Offre

La brochure d'information de Mobilité piétonne a pour but d'aider les autorités d'autorisation et les entreprises de construction, afin que les besoins des piétons soient mieux pris en compte. Cet outil de travail est composé des éléments suivants:

- **Procédure d'évaluation:** Pesée d'intérêts systématique en matière d'utilisation de l'espace public et priorisation des besoins organisationnels du chantier en regard de la circulation piétonne
- **Check-list des exigences:** Définition courte et synthétique des exigences du guidage des piétons aux abords des chantiers
- **Check-list des autorisations:** Définition des points à contrôler dans le cadre de l'autorisation, afin que les chantiers soient agréables et sûrs pour les piétons.

Expériences

Les dispositions et normes légales ont premièrement été examinées. Il a ensuite été établi, à l'aide d'une enquête auprès des services communaux, quels règlements, notices et directives existent spécifiquement pour le guidage des piétons près des chantiers. Lors d'entretiens avec les responsables des autorisations, des indications sur les pratiques ont été récoltées. Au final, ces connaissances ont été rassemblées sous forme de check-lists destinées aux autorités compétentes et aux entreprises de construction.

La brochure d'information disponible sur le site internet de Mobilité piétonne est fréquemment téléchargée. Les membres de Mobilité piétonne (communes, bureaux d'aménagement et personnes privées) ont été informés de sa parution dans le bulletin de l'association. Les premiers retours sur la brochure, récoltés lors d'un atelier durant une journée d'étude de Mobilité piétonne et de l'OFROU en 2013, sont positifs. Malheureusement, des retours d'expériences pratiques ou des résultats d'évaluations de projets pilotes visant une signalisation davantage compréhensible des déviations piétonnes aux abords des chantiers ne sont pas encore disponibles.

Profil

Moyens de transport

- ✓ mobilité piétonne
- ✓ mobilité cycliste
- mobilité combinée
- ✓ transports publics
- ✓ transports individuels motorisés
- transports de marchandises

Motifs de déplacements

- ✓ déplacements domicile-travail
- ✓ déplacements pour les achats
- ✓ déplacements pour les loisirs
- ✓ déplacements professionnels
- ✓ déplacements pour rendre service
- ✓ déplacements domicile-école

Domaines d'action

- prestation de service
- marketing
- management de la mobilité
- ✓ planification du trafic et du territoire
- véhicules et équipements

Importance de la commune

- ✓ < 5'000 habitants
- ✓ 5'000 – 10'000 habitants
- ✓ 10'000 – 20'000 habitants
- ✓ > 20'000 habitants

Type de commune adapté au projet

- ✓ ville / agglomération
- ✓ commune résidentielle située à l'extérieur d'une agglomération
- ✓ commune à forte densité d'emploi
- ✓ commune rurale
- ✓ commune touristique

Durée de mise en œuvre du projet

- ✓ 6 mois
- 1 an
- 2 ans
- 5 ans

Coût d'investissement

- ✓ faible (< Fr. 10'000.--)
- moyen (Fr. 10'000.-- - Fr. 50'000.--)
- élevé (> Fr. 50'000.--)

Frais d'exploitation annuels

- ✓ faibles (< Fr. 5'000.--)
- moyens (Fr. 5'000.-- - Fr. 20'000.--)
- élevés (> Fr. 20'000.--)

Remarques

Pour la plupart des chantiers les coûts sont limités. Il arrive cependant que la solution adéquate engendre des coûts plus importants. C'est pourquoi il est recommandé de neutraliser les coûts relatifs à la signalisation piétonne des chantiers sur fond privé au moyen d'une taxe d'usage temporaire de l'espace public.

Effets

Environnement et énergie

Un itinéraire piéton agréable aux abords des chantiers permet de maintenir l'attractivité des déplacements à pied malgré le chantier. L'attractivité de l'espace public et des chemins piétons permet d'augmenter la part modale des déplacements à pied et donc de réduire celle du trafic individuel motorisé. Ceci a pour conséquence une diminution de la consommation d'énergie et des émissions polluantes.

Société

Le guidage adapté des piétons près des chantiers réduit l'effet négatif de ces derniers sur la qualité de l'espace public au strict minimum. Les déviations attractives et sûres sont mieux acceptées par les piétons et la sécurité du trafic s'en trouve renforcée. De plus, cet effort permet de respecter les exigences d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Economie

Si le guidage des piétons aux abords des chantiers est mal géré, les commerces ressentent la diminution du nombre de clients se déplaçant à pied. Une signalisation adéquate aux abords des chantiers minimise par conséquent les effets négatifs des chantiers sur le commerce de détail.

Outils

Démarche

La brochure d'information contient des aides de travail à trois niveaux (procédure d'évaluation, check-list des exigences et check-list des autorisations). Ces éléments tirés de la pratique se concentrent sur les points essentiels. La démarche suivante est proposée pour un guidage optimal des piétons aux abords des chantiers:

1. Demande: L'espace public sera-t-il utilisé par le chantier?
2. Question de principe: L'utilisation de la chaussée et du trottoir par le chantier est-elle excessive? L'utilisation peut-elle être évitée grâce à un autre aménagement?
3. Agencement du chantier temporaire: Utilisation des places de parc → Utilisation de la chaussée → Utilisation de l'espace piéton
4. Agencement du chemin piéton temporaire (priorisation des signalisations): À côté du chantier sur le trottoir → À travers le chantier → Extension sur la chaussée → Déviation à petite échelle → Déviation à grande échelle

Les check-lists définissent des exigences pour chaque type de chantier. Tant la procédure l'évaluation que les check-Lists sont disponibles dans la brochure de Mobilité piétonne (voir ci-après pour les adresses de téléchargement).

Financement

Des séparations et des mesures de sécurité sont nécessaires sur la plupart des chantiers pour assurer leur sécurité. Les coûts induits par ces mesures permettent souvent de réaliser des itinéraires piétons temporaires attractifs sans engendrer de coûts supplémentaires. Il est en outre fréquent dans les communes que des personnes privées paient des locations pour l'utilisation de l'espace public, y compris lors de chantiers. Ces revenus peuvent être directement employés pour la réalisation de chemins piétons attractifs aux abords des chantiers.

Il est recommandé de clarifier le financement de ces aménagements dans l'autorisation du chantier afin qu'il soit intégré au budget dès le départ. Pour répondre aux exigences minimales en termes sécurité, d'attractivité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur les itinéraires piétons, il convient également d'attribuer les coûts engendrés par les aménagements temporaires au maître d'ouvrage.

Marketing

La brochure d'information a été présentée dans le bulletin de Mobilité piétonne en 2012, qui est envoyé à tous ses membres. Les membres sont composés de communes, de bureaux d'aménagement et de personnes privées. Le thème du guidage des piétons aux abords des chantiers a par ailleurs été discuté lors d'un atelier durant une journée d'étude de Mobilité piétonne et de l'OFROU en 2013. La brochure d'information est téléchargeable sur internet (sur le site de Mobilité piétonne ou via les liens dans les documents à télécharger).

La brochure d'information peut être utilisée par les autorités, directement ou en complément à des directives existantes. Elle peut être transmise aux entreprises de construction pour les sensibiliser à la thématique et les encourager à répondre aux critères de qualité du guidage des piétons aux abords des chantiers qu'elles conduisent.

Informations complémentaires

Liens utiles:

- Site internet de Mobilité piétonne: www.mobilitepietonne.ch
- Ville de Zurich, Service des transports (en allemand): www.stadt-zuerich.ch/dav

Documents à télécharger:

- Brochure d'information «Circulation des piétons aux abords des chantiers –information à l'attention des communes et des entreprises de construction»:
www.fussverkehr.ch/fileadmin/redaktion/publikationen_f/Baustellen_121119_f_klein.pdf
- Article paru dans le magazine Commune suisse (2013):
www.chgemeinden.ch/wAssets/docs/fachartikel/franzoesisch/strassen-verkehr/2013/F13_02-Mobilit_pi_tonne.pdf

Adresses de contact et fournisseurs:

Mobilité piétonne
Klosbachstrasse 48
CH-8032 Zürich
043 488 40 30
info@mobilitepietonne.ch

Demandez conseil auprès des représentants de Mobilservice PRATIQUE de votre canton:

www.mobilservice.ch/mobilservice/dossiers/mobilite/conseils-pratiques.html

Responsable de l'élaboration de ce cas pratique:

Mobilité piétonne
Klosbachstrasse 48
CH-8032 Zürich
043 488 40 30
info@mobilitepietonne.ch

Galerie de photos



Exemple: Cheminement temporaire accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à la réalisation d'un revêtement et d'un sentier. (Image: Bassersdorf)



Exemple: La déviation pour les piétons est sécurisée par des éléments stables en béton. (Image: Zurich)



Exemple: Le conflit potentiel entre piétons et cyclistes en raison du chantier est annoncé. (Image: Zurich)



Exemple: Il est souvent opportun de placer une personne pour indiquer aux usagers l'itinéraire à suivre et les informer. (Image: Zurich)



Exemple: Les piétons sont informés avec précision grâce à la carte des environs. (Image: Berne)



Exemple: Le chantier est accompagné d'une campagne d'information. (Image: Zurich)



Exemplaire: En France, les piétons sont guidés par des panneaux jaunes habituels pour les déviations. (Image: Paris)



Peut mieux faire: Goulot sur le trottoir. Si le restaurant dispose d'une autorisation d'utilisation de l'espace public, celle-ci doit être suspendue. Tout au plus un dédommagement peut être négocié. (Image: Zurich)



Peut mieux faire: Une signalisation provisoire comme celle-ci est inutilisable. (Image: Zurich)



Peut mieux faire: La piétonne aurait du changer de côté de route. La signalisation est a priori conforme à la loi et le passage piéton lui donne la priorité pour traverser. Cependant, la signalisation n'est pas comprise par les piétons comme s'adressant à eux. Le panneau de signalisation bleu avec la flèche noire n'est pas interprété par les piétons comme une déviation. (Image: Zurich)

(Source de toutes les images: Mobilité piétonne)